Halles: Permis de démolir contesté

Le tribunal administratif de Paris a décidé de suspendre mercredi le permis de démolir du jardin des Halles. "Il y avait un doute sérieux quant à sa légalité", a déclaré Me Laroche, l'avocat de l'un des trois requérants, l'association Accomplir. Ces derniers contestent le parti pris de cette démolition qui doit aboutir à l'abattage de plus de 300 arbres. Cette étape devait pourtant être le point de départ du vaste chantier du quartier des Halles qui doit durer au minimum quatre ans. Le coût de la conception du nouveau jardin, signée par l'architecte David Mangin, s'élève à 2 millions d'euros.

http://www.lejdd.fr/JDD-Paris/Depeches/Halles-Permis-de-demolir-conteste-192614/